

**Jeudi
4 juin
2026**

**Challenge
Mobilité!**
avec  **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

**Au travail
j'y vais
autrement**



Mode d'emploi référent(e)



1 - J'INSCRIS MON ÉTABLISSEMENT

Pour participer à la nouvelle édition du challenge, vous devez inscrire votre établissement sur le site internet : <https://challengemobilite.auvergnerhonealpes.fr/page/inscription.html>

SI MON ÉTABLISSEMENT PARTICIPE POUR LA PREMIÈRE FOIS AU CHALLENGE

1. J'inscris mon établissement

2. Je nomme une ou plusieurs personnes référentes pour animer mon challenge en interne.
→ Chaque référent doit créer son compte !

VOUS AUREZ ACCÈS À DEUX TABLEAUX DE BORD

• Tableau de bord de votre compte référent

depuis lequel vous avez accès à :

- La liste de mon/mes établissements (un référent peut avoir plusieurs établissements)
- Les éléments liés à la saisie des trajets à communiquer à vos salariés
- La possibilité de parrainer d'autres établissements

• Tableau de bord de votre établissement

depuis lequel vous aurez accès à la gestion de votre challenge (accès aux statistiques, kit de com',...)

SI MON ÉTABLISSEMENT A DÉJÀ PARTICIPÉ AU CHALLENGE

• J'ai déjà un compte référent :

1. Je me connecte à mon compte référent
2. Je me rends sur le tableau de bord de mon établissement
3. Je modifie le statut de participation de l'établissement en sélectionnant : "Mon établissement participe".

• Je suis un nouveau référent et je n'ai pas de compte :

L'ancien référent crée mon compte et me désigne comme référent ou contactez l'infoline au **04 76 09 60 05**.

Inutile de créer un nouvel établissement : vous conserverez ainsi votre historique de participation.



2 - JE PRENDS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT

Vous y trouverez les dates clés du Challenge Mobilité, les engagements à respecter en tant qu'établissement participant, les catégories et les critères de sélection des lauréats.

<https://challengemobilite.auvergnerhonealpes.fr/page/reglement.html>





Challenge
Mobilité!
avec  La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**Au travail
j'y vais
autrement**



Mode d'emploi référent(e)



3 – DES ÉLÉMENTS DE COMMUNICATION MIS À DISPOSITION

Consultez la [boîte à outils](#) : de nombreux éléments de communication sont disponibles pour mobiliser vos salariés : Vous y trouverez des documents PDF à télécharger.

Une [FAQ](#) est également disponible sur le site, n'hésitez pas à la consulter avant de nous contacter si vous ne trouvez pas la réponse à votre question.



4 – JE MOBILISE MES SALARIÉS

Pour préparer au mieux le challenge et garantir le meilleur taux de participation possible, il est essentiel d'anticiper ce moment.

COMMUNIQUEZ :

- Sur la participation de votre établissement au challenge : mailing, affichage, newsletter, article dédié sur l'intranet, etc.
- Sur votre engagement en faveur des mobilités alternatives : le Challenge est l'occasion de faire connaître et valoriser les actions déjà mises en place par votre établissement.
- Sur les offres mobilités proposées par la Région et les partenaires locaux : des offres spéciales sont proposées le jour du Challenge afin de faciliter le report modal des salariés vers les mobilités alternatives.

ANIMEZ :

Nous vous conseillons de proposer des animations thématiques à vos salariés pour les sensibiliser aux enjeux des mobilités. Consultez le [catalogue d'animations](#) pour vous inspirer !



5 – JE PARTICIPE LE JOUR J

LE JOUR J, VOUS ET VOS COLLABORATEURS DEVREZ VENIR AU TRAVAIL AUTREMENT QUE SEUL EN VOITURE.

RÉSUMÉ :

1. Obtenir le meilleur taux de participation possible et tenter de devenir lauréat dans sa catégorie. Pensez à mettre à jour l'effectif présent le jour J !
2. Organiser, si possible, une animation conviviale pour vos collaborateurs (accueil café, stand « vélo-smoothie »...)
3. Saisir les trajets des salariés sur le site du Challenge. Toutes les étapes sont décrites dans le guide d'aide à la saisie.
4. Partagez vos photos sur le tableau de bord de votre établissement ou sur les réseaux sociaux !

ASSISTANCE TECHNIQUE : 04 76 09 60 05

challengemobilite.auvergnerhonealpes.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes